

# Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 17 juillet 2023

Réunion restreinte électronique du 17 juillet 2023

**Présidence : Gérard SEITZ** 

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et

Maxime RINIE.

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

# **Championnats Seniors**

## Championnat de Régional 1

Suite à la réception d'un courriel officiel du FC BASSIN PIENNOIS demandant le retrait de son équipe Régional 1 Homiris et de son souhait de rétrogradation dans le championnat Régional 2 Lingenheld, la Commission Régionale des Compétitions en application de la réglementation acte le repêchage du meilleur classé 12ème.

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'un maintien ou repêchage, un ordre sera établi selon les critères suivants :

- Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans leur groupe l'équipe concernée avec les cinq équipes du groupe classées immédiatement avant elle.
- Dans les compétitions de Ligue, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité après l'application de l'alinéa ci-dessus.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes

Suite au recours interjeté par l'US Vandoeuvre, la Commission Régionale des Compétitions actera le repêchage du classé meilleur 12<sup>ème</sup> des 3 groupes du championnat Régional 1 Homiris dès notification de la décision de la Commission d'Appel Régionale.

Meilleur 12ème repêché: HUNINGUE AS ou VANDOEUVRE US

# Championnat de Régional 3

La Commission Régionale des Compétitions prend note de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux concernant l'appel de l'US Revin.

En infirmant la décision de la Ligue du Grand Est et en confirmant le maintien du résultat acquis sur le terrain, le classement du groupe A du championnat Régional est modifié en conséquence.

La Commission Régionale des Compétitions communique ainsi le classement actualisé des classés 9èmes du championnat R3.

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'un maintien ou repêchage, un ordre sera établi selon les critères suivants :

- Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans leur groupe l'équipe concernée avec les cinq équipes du groupe classées immédiatement avant elle.
- Dans les compétitions de Ligue, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité après l'application de l'alinéa ci-dessus
- · En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes

	Clubs	Points	Carton Bleu
1	GIRANCOURT AS	17 pts	-57
2	SARREGUEMINES FC 2	16 pts	
3	RAEDERSHEIM AS	15 pts	
4	PRAUTHOY VAUX	13 pts	-42
5	CLOUANGE AS	13 pts	-49
6	MUNDOLSHEIM AS	13 pts	-62
7	SELESTAT SC	13 pts	-70
8	MORSCHWILLER LE BAS	12 pts	-39
9	SOUCHT GM 2022	12 pts	-41
10	GEISPOLSHEIM FC	11 pts	-81
11	SEDAN TORCY	11 pts	-96
12	TOUL JEUNES CITOYENS	8 pts	
13	TAISSY AS	7 pts	-16
14	SAULNES LONGLAVILLE	7 pts	-58

La Commission Régionale des Compétitions acte ainsi la relégation sportive de BOGNY FC 2 et en même temps le maintien en Régional 3 de REVIN US.

SEDAN TORCY est relégué en District en étant classé parmi les moins bons 9èmes

Descendent en District 1 (en conséquence des décisions et du classement des groupes de Régional 3 en date du 12 juillet) : SELESTAT SC - MORSCHWILLER LE BAS – SOUCHT GM 2022 – SEDAN TORCY – GEISPOLSHEIM FC 2 – TOUL JEUNES CITOYENS – TAISSY AS – SAULNES LONGLAVILLE

# **Championnats Jeunes**

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

#### U19 REGIONAL 2

Pris note des retraits de SEDAN CS et de WITTENHEIM US.

### • <u>U18 REGIONAL 2</u>

Pris note des retraits officiels de CREUTZWALD et EJCS HIRSINGUE

#### U17 REGIONAL 2

Pris note du retrait officiel de l'ASPTT CHAUMONT

#### U16 REGIONAL 2

Pris note des retraits officies de SARREGUEMINES FC et d'ELAN KHOBEEN

#### U15 REGIONAL 2

Pris note des retraits officiels de VILLERS SEMEUSE et du YUTZ FC **Suite à la place vacante, accession supplémentaire :** WOIPPY ES

Afin de permettre une composition des groupes cohérente et suite aux places vacantes, inscriptions supplémentaires :

LUDRES AS REIMS STE ANNE

# **Championnats Féminins**

#### **REGIONAL 2 Féminines :**

Pris note de la décision de la Commission Régionale d'Appel d'intégrer l'équipe de REIMS NEUVILLETTE en Régional 2 Féminine.

La Commission Régionale des Compétitions intègre cette dernière en lieu et place de REIMS GALAXY et confirme ainsi la mise en place de 3 groupes de 10 équipes pour le championnat Régional 2 Féminines

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

#### - Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

Le Président, Le Secrétaire,

Gérard SEITZ Bernard PAQUIN